



Direction Générale Adjointe des Services
Finance, Numérique et Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public

Service Gestion Réglementaire & Financière de l'ODP

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE
D'AIX-EN-PROVENCE POUR L'INSTALLATION,
L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION
D'UN CAMION-PIZZA
SITUE AVENUE DE L'ARMÉE D'AFRIQUE**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 8 octobre 2018 à 12h00

Article 1 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- Le cahier des charges
- Localisation de l'emplacement

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site de la mairie ou retirés sur place à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public

17 rue Venel - 2^{ème} étage

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Correspondants : Madame Laetitia GRAU ou Monsieur Jean-Pierre PIGATO

Tel : 04.42.91.96.88 ou 04.42.91.99.61

Fax : 04.42.91.91.93

Email : GrauL@[mairie-aixenprovence.fr](mailto:GrauL@mairie-aixenprovence.fr)

Article 2 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous support papier et sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
CAMION-PIZZA
SITUÉ AVENUE DE L'ARMÉE D'AFRIQUE

NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra contenir les pièces définies à l'article 3 ci-dessous et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à la Direction Gestion de l'Espace Public, avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse mentionnée à l'article 1 ci-dessus.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

Il est précisé que c'est la date de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus qui est prise en compte, et non le cachet de la poste.

Article 3 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Le cahier des charges daté et signé par le candidat
- Un mémoire décrivant l'ensemble des moyens affectés à l'exécution des prestations permettant d'apprécier l'offre en fonction des critères ci-dessous. Dans ce mémoire, le candidat présentera notamment :
 - Le(s) modèle(s) de camion-pizza avec visuels ainsi que les fiches techniques afférents au(x) camion(s)-pizza(s) et carte grise
 - Motivations / Arguments complémentaires permettant d'apprécier la qualité et la pertinence de l'offre.

Documents à fournir ultérieurement par le candidat retenu :

- carte de commerçant ambulant en cours de validité
- extrait "K bis" du Registre du Commerce (pour les Sociétés) ou extrait D1 du Répertoire des Métiers (pour les artisans) daté de moins de trois mois
- avis INSEE (code NAF ou APE) de moins de 3 mois
- copie de la carte grise du véhicule

La mention « VASP » doit apparaître à la rubrique J.1 de la carte grise et « magasin » à la rubrique J.3 (homologation de la DRIRE)

- copie du CERFA n° 13984*03 délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations
- certificat d'hygiène alimentaire (HACCP)
- attestation d'Assurance à Responsabilité Civile et Professionnelle pour l'exercice de l'activité en cours de validité
- Attestation d'assurance automobile relative au camion utilisé
- copie de la carte nationale d'identité du demandeur
- Relevé d'identité bancaire du demandeur ou de la société gestionnaire

Article 4 : Critères d'attribution

Les candidatures et les offres seront examinées en fonction des critères suivants :

- Esthétisme du camion pizza
- Nature et Qualité des produits proposés
- Fourchette des prix pratiqués
- Rapidité dans le service des clients